

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 11 mars 2024 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

## Lot 5 128 079 et 5 128 082 - 1068, Route 349

La demande de dérogation mineure 2024-002 vise à autoriser un garage résidentiel à une hauteur de 5,8 mètres alors que la maison mobile existante à une hauteur de 5 mètres et l'article 5.3.1 du règlement de zonage numéro 60-89-02 prescrit que la hauteur ne doit pas être plus élevée que celle du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes.

Donné à Saint-Didace, ce 23 février 2024.

Chantale Dufort Directrice générale et greffière-trésorière